Avignon

TRI E

FRAN 32887

Cere
Inc
2 5 B 71

FRC 4 32337
(Tue)

RAPPORT

Fait à la société des amis de la constitution de Valence, par MM. CORBEAU *et* TRIE, *de leur mission dans le ci-devant Comtat Vénaissin.*

Valence, le 4 mars 1791, l'an 2 de la liberté.

MESSIEURS,

AFFLIGÉS des troubles qui désoloient nos voisins du comtat, de la désunion qui régnoit entre la ville d'Avignon et celle de Carpentras, qui pouvoient en venir aux armes; vivement touchés des malheurs d'une guerre intestine chez un peuple voisin de notre département; vous nous avez chargés, par votre arrêté du 8 du mois dernier, de nous transporter sur les lieux, de vérifier tous les faits, qui pouvoient altérer l'union, après laquelle soupirent tous les bons citoyens,

THE NEWBERRY
LIBRARY

tous les amis de la constitution ; et d'employer tous les moyens que l'amour de la patrie et la prudence nous inspireroient, pour ramener la paix et la concorde dans cette belle contrée.

Des commissaires de tous les départemens limitrophes avoient échoué déja dans cette importante entreprise. Nous en connoissions tous les dangers. Il étoit difficile sans doute de réunir deux peuples entièrement divisés d'opinions : l'un (le peuple avignonais) connu par le patriotisme le plus ardent ; et l'autre, dont les bonnes intentions étoient devenues suspectes aux patriotes, parce qu'il n'étoit célébré que par les écrits anti-révolutionaires les plus décriés.

Ces considérations ne pouvoient pas arrêter des amis de la constitution, c'est-à-dire, de l'humanité. Des ennemis de la patrie nous ont opposé sans cesse de nouveaux obstacles machinés dans les ténèbres, et que la loyauté ne pouvoit prévoir. Nous avons couru des dangers : mais rien n'a pu lasser notre constance : nous avons tout surmonté ; et le succès le plus glorieux a couronné notre zèle. Nous pouvons vous assurer, messieurs, que la providence s'est servie de nous, pour renverser une des batteries sur laquelle les ennemis publics avoient le plus compté, pour détruire notre constitution. La division qu'ils entretenoient dans le Comtat, et la tentative qu'ils ont

faite dans le même tems à Jalès, ont une si grande connexité, qu'il est impossible de douter que ce ne soit l'ouvrage de la même main.

Mais avant d'entrer, messieurs, dans le détail de nos opérations, nous devons mettre sous vos yeux le tableau fidèle du peuple avignonais et du peuple de Carpentras. Nous avons vu ces deux peuples; nous avons eu le tems de les étudier, et nous pouvons fixer sur eux l'opinion publique.

Le peuple avignonois est idolâtre de la liberté qu'il a recouvrée au prix de son sang. Il adore la constitution. Il est vif, bouillant, mais généreux. Plein de confiance en ceux qu'il a choisi pour le gouverner, il est docile à leur voix, et les respecte. Envain les ennemis de la patrie chercheroient à le tromper, il est trop instruit pour qu'ils puissent se flatter du moindre succès: envain chercheroient-ils à le corrompre; il est incorruptible, malgré la misère des tems; et nous en avons vu des preuves pendant notre séjour au milieu de lui. Il est admis comme spectateur aux séances de la société patriotique: il s'y porte tous les jours avec affluence, et jamais il n'en a troublé l'ordre Nous avons vu une foule immense assister à ces séances; et nous avons toujours vu la plus

grande décence. En un mot, messieurs, ce peuple est au niveau de la constitution.

Le peuple de Carpentras est bon: il est susceptible d'égaler un jour celui d'Avignon. Mais ayant à peine secoué le joug ultramontain, il est encore loin d'atteindre le degré d'instruction que nous avons trouvé dans le peuple Avignonois. Prompt à s'emflammer comme ses voisins, doué des mêmes bonnes qualités, il est malheureusement encore susceptible d'être trompé; et vous serez indignés, messieurs lorsque vous apprendrez comment on abusoit de sa franchise et de sa bonne foi, en lui persuadant qu'il défendoit la constitution française, qu'il aime autant que le peuple Avignonais, tandis qu'on le faisoit travailler à la détruire.

Arrivés à Avignon le samedi 12, notre première démarche fut auprès du président de la société des amis de la constitution, qui nous conduisit lui-même à la municipalité pour lors assemblée.

Lorsque l'objet de notre mission fut connu, par la lecture des pouvoirs que vous nous avez donné, nous reçûmes l'acceuil le plus affectueux de cette municipalité, composée de citoyens aussi patriotes qu'ils sont éclairés et prudens. M. le Maire et MM. les officiers municipaux n'ont eu rien de caché pour nous, et ont accepté

nos offres avec l'empressement qu'inspire le vrai patriotisme.

Ils nous ont bientôt mis au fait de la position de la ville de Carpentras. Ils nous ont exposé que toutes les communes du ci-devant Comtat avoient déclaré se réunir à l'Empire français, et arboré les armes de France sur les portes de leurs cités, à l'exception de la seule commune de Valréas, pâtrie de l'abbé Maury. Qu'uniquement occupés à déjouer l'aristocratie, qui, de tout tems, avoit comploté d'établir un foyer de contre-révolution dans Avignon et le comtat, ainsi que dans la partie fanatisée de la ci-devant province du Languedoc, ils avoient été assez heureux pour confondre les plus sinistres projets, par une surveillance et une fermeté continuelles : que dans le moment actuel, pour ôter aux ennemis publics leur dernière ressource, la désunion qu'entraîne l'anarchie, toujours inévitable dans un grand changement, ils avoient délibéré de s'organiser, pour assurer l'exécution des loix et maintenir le respect qui leur est dû : que dans cette vue, ils avoient convoqué une assemblée de députés et gardes nationales du ci-devant Comtat, à l'effet de convenir de cette organisation, qui devoit être conforme aux décrets de l'assemblée nationale. Que la ville de Carpentras, non-seulement n'avoit pas répondu à cette invita-

tion, mais avoit encore détourné beaucoup de communautés du haut-Comtat : que néanmoins, l'assemblée avoit eu lieu le 7 février, et étoit composée de la majorité en population.

On nous a remis un exemplaire du procès-verbal de cette assemblée, et de toute la correspondance à laquelle elle avoit donné lieu avec la ville de Carpentras : nous vous avons adressé ces pièces, et vous avez reconnu comme nous, messieurs, que la conduite de la ville d'Avignon, conforme aux vrais principes, étoit dictée par le patriotisme le plus pur, et uniquement dirigée vers le bien public.

Toujours occupés d'atteindre ce but, les députés d'Avignon et ceux des communes réunies avoient délibéré d'envoyer des commissaires dans toutes les communes dissidentes, pour leur faire connoître que leur intérêt particulier se réunissoit à l'intérêt général, et leur prescrivoit d'adhérer à l'organisation convenue. Les députés des communes réunies avoient, à cet effet, rédigé une adresse aux communautés dissidentes. Vous avez applaudi, messieurs, à cet ouvrage, comme à tous ceux émanés du patriotisme avignonois.

Dans cette position des choses, il fut bien reconnu que le seul moyen de ramener la paix dans le Comtat, c'étoit d'exécuter l'acte d'union

souscrit à Avignon. Nous acceptâmes d'accompagner les commissaires dans les communes dissidentes, et de réunir nos efforts aux leurs, pour les amener à la raison. Ce plan nous parut très-sage. Il ne pouvoit manquer de réussir, et la ville de Carpentras isolée, auroit été enfin obligée d'adhérer comme les autres, au pacte fédératif, c'est-à-dire, à l'acte par lequel l'organisation étoit convenue.

Au surplus, si cette tentative, contre toute attente, n'étoit suivie d'aucun succès, les communautés réunies, formant la majorité en population, il étoit convenu qu'on procéderoit à l'organisation même des communautés dissidentes; et que si malheureusement on y étoit réduit, on feroit usage de la force publique, pour établir et faire exécuter les loix dans ces communes.

Cet arrêté pris, après la plus mûre délibération, nous fûmes conduits à la séance de la société patriotique. Le peuple étoit prévenu de notre arrivée et de l'objet de notre mission. Des applaudissemens univerls nous accompagnèrent jusqu'aux sièges qui nous étoient destinés à la droite du président. On nous prodigua, messieurs, ainsi qu'à vous, les plus grands éloges; et nous fûmes reçus membres honoraires.

Le lendemain dimanche, nous fûmes invités d'aller à Château-neuf de Gadagne, distant de

deux lieues d'Avignon. Les habitans de ce village, égarés par de mauvais conseils, ne rendoient pas justice aux Avignonois. La veille seulement de la fédération, ils s'étoient décidés à y envoyer leurs députés. La franchise, la loyauté des Avignonois, leur gagnèrent tous les cœurs, que la défiance inspirée par les ennemis du repos public éloignoit d'eux. Les députés de Gadagne sur-tout, touchés jusqu'aux larmes de l'accueil qu'ils reçurent, pénétrés d'amour pour le peuple avignonois, en firent à leur retour un tel récit à leurs concitoyens, qu'ils les embrasèrent des mêmes sentimens. La municipalité et l'état-major de la garde nationale voulurent absolument donner un dîner à leurs frères d'Avignon. C'est à ce dîner, messieurs, que nous avons assisisté, et nous avons eu la jouissance la plus douce pour des cœurs patriotes, celle de voir des frères autrefois divisés, s'embrasser avec la plus franche cordialité : les habitans de Gadagne abjuroient leur erreur dans les bras des Avignonois : ils bénissoient ce peuple brave et généreux, qu'ils appeloient le sauveur de la patrie, par sa constance et sa fermeté; et lorsque la musique jouoit cet air si connu : *où peut-on être mieux qu'aux sein de sa famille*, les transports les plus vifs exprimoient mieux que nous ne pouvons vous le rendre, le sentiment que tous les convives

éprouvoient. Le dîner fut suivi d'une farandole générale, danse très-vive, en usage dans le pays. Les deux peuples étoient confondus : le Maire de Gadagne menoit la danse ; et tous les visages étoient animés de la même allégresse.

Pardonnez-nous, Messieurs, cette digression. Obligés de vous entretenir dans un instant des travaux les plus pénibles, nous ne pouvons résister au plaisir de vous retracer les sensations délicieuses que nous avons éprouvées. Nous devons vous ajouter que pendant notre séjour à Avignon, les députés de toutes les Communes qui sont venus adhérer à l'acte fédératif, ont emporté du peuple avignonois, les mêmes sentimens d'admiration et d'amitié que les habitans de Gadagne. Comme eux, ils pensoient auparavant d'une manière bien différente.

Des députés de la société des amis de la Constitution d'Arles furent témoins, comme nous, de cette scène attendrissante : elle leur procura les mêmes sensations. Ces députés estimables, (1) par zèle pour la Patrie, partagèrent avec nous, pendant quelques jours, les travaux pénibles de notre mission, et nous ne pouvons nous dispenser, Messieurs, de vous faire part de l'objet de leur députation.

---

(1) M. Bertin, Prêtre, et M. Babandy, Officier de la Garde Nationale.

Lorsque la ville de Carpentras eut arrêté de se réunir à l'Empire français, il s'établit dans ses murs une société, sous le titre de société patriotique. Isolée et sans correspondance avec les sociétés françaises, celle de Carpentras chercha bientôt à se procurer des affiliations. Un député fut, à cet effet, envoyé à Arles, où une société des Amis de la Constitution venoit de s'établir. Mais les Arlésiens, admirateurs et amis du peuple avignonois, connoissoient de longue main les ressorts qui faisoient mouvoir la ville de Carpentras : M. Antonnelle, leur Maire et Président de leur société, cet écrivain solide, dont le patriotisme dirige la plume embellie par toutes les graces du style, en avoit fait une étude profonde, et les avoit dévelopés dans un ouvrage plein d'énergie.

Les Arlésiens soupçonnèrent que la demande de la ville de Carpentras cachoit quelque piège. C'est dans ces termes qu'ils s'en expliquoient par leurs députés, avec la société patriotique d'Avignon, leur affiliée ; et lui demandoien son avis, avant de faire une réponse positive au député de Carpentras.

L'affaire fut discutée à la séance du soir (1),

---

(1) Les séances de la société d'Avignon sont permanentes. Elles commencent tous les jours, à six heures du soir, et quelquefois ne sont levées qu'à

où nous reçûmes, en entrant, les mêmes applaudissemens que la veille. On fit part aux députés d'Arles du pacte fédératif du 7, dont l'objet étoit uniquement de faire cesser l'anarchie, et de s'organiser, d'après la constitution française, que toutes les communes du ci-devant comtat avoient également adoptée (1); du refus qu'avoit fait la ville de Carpentras d'adhérer à cet acte, des manœuvres qu'elle avoit pratiquées pour entraîner dans son refus une infinité de communautés voisines.

La conséquence étoit simple et lumineuse. Pouvoit-on regarder comme amis de la constitution, ceux qui, venant à peine de déclarer qu'ils l'adoptoient, refusoient de s'y conformer et d'en exécuter les loix; ceux qui ne négligeoient rien pour faire suivre à leurs voisins une marche aussi contradictoire ? Pouvoit on regarder comme patriotes ceux dont la conduite tendoit à perpétuer, à augmenter l'anarchie et les divisions intestines, manœuvres favorites de l'aristocratie pour détruire la liberté ?

---

onze heures. Le peuple aime mieux s'y rendre pour y nourrir son patriotisme, que se déranger dans les cabarets.

(1) A l'exception néanmoins, comme nous l'avons déja dit, de la patrie de l'Abbé Maury, de la seule commune de Valréas.

Ces vérités étoient frappantes ; il fut proposé d'engager la société d'Arles de suspendre l'affiliation de celle de Carpentras, jusqu'à ce que le patriotisme des Carpentrasiens fût connu par leur adhésion au pacte fédératif, et l'exécution de cet acte.

On alloit s'occuper à nous réunir avec les commissaires des communes fédérées, pour remplir conjointement la mission arrêtée la veille, lorsqu'un membre de la société ayant obtenu la parole, s'écrie avec force : « Les chefs de la » ville de Carpentras continuent leurs manœu- » vres : ils tiennent dans les fers un de ces » braves soldats patriotes de Soissonnois, qui » se sont sacrifiés pour notre défense : ils l'ont » fait espionner ; ils l'ont fait arrêter : peut-être » es-il déja dénoncé à son corps : peut-être » même est-il déja livré. Braves Avignonois, » le temps presse : pouvez-vous sacrifier un » soldat généreux, qui s'est sacrifié pour vous ?

La salle retentit à l'instant de cris d'indignation, et le peuple demande avec instance aux officiers municipaux qui étoient présens, de le laisser voler à Carpentras, pour arracher des mains de l'aristocratie une victime qu'elle ne manqueroit pas d'immoler à sa rage. Nous demandons à parler ; et ce peuple, quoique violemment agité, prête à l'instant le plus profond silence.

Nous lui fîmes sentir que, d'après la confiance et l'amitié qu'il nous témoignoit, il seroit bien douloureux pour nous de lui voir prendre les armes, dans le moment où nous nous rendions au milieu de lui pour nous occuper de la paix. Les députés d'Arles se réunissent à nous; et tous ensemble, nous offrons de partir pour Carpentras, persuadés que nous ferions sentir aux chefs de cette ville, combien leur conduite pourroit les compromettre aux yeux de tous les patriotes, de toutes les ames sensibles. *Non, vous ne partirez pas*, s'écrient à l'instant mille voix de tous les coins de la salle : *nous ne voulons pas exposer nos amis à n'avoir qu'un refus de la part de gens vendus à l'aristocratie : laissez-nous partir nous-mêmes ; et nous aurons raison de cet acte de perfidie et d'iniquité.*

Après un combat intéressant de sentimens entre le peuple avignonois et nous, il consentit à nous laisser écrire au sujet de ce prisonnier, à la municipalité de Carpentras. Notre lettre, qui fut signée par MM. les députés d'Arles, étoit conçue dans des termes qui peignoient à cette municipalité ce que l'arrestation de ce soldat présentoit de fâcheux, et la résolution du peuple avignonois, que sa confiance en nous avoit seule suspendue.

Le lendemain, quatorze, arrive la réponse de la municipalité de Carpentras. Cette réponse étoit

motivée; elle contenoit une copie de l'interrogatoire qu'avoit subi le prisonnier, et un refus formel de le mettre en liberté, *parce qu'il avoit été dénoncé à son corps*, et que le commandant avoit écrit de le garder jusqu'à la réponse du ministre, auquel il avoit rendu compte de cet événement.

Vous jugez, Messieurs, quel avantage cette réponse donnoit sur nous au peuple avignonois. Il est difficile de vous peindre l'excès de son indignation. Quelqu'agité que fût ce peuple, il entendit néanmoins, dans le plus grand silence, la lecture de la lettre et de l'interrogatoire du prisonnier. Les plus petits détails n'échappèrent point à sa sagacité. Il s'aperçut que la municipalité, dans sa lettre, nous marquoit que *cet homme avoit été arrêté*, *parce qu'il n'avoit point de passeport*, et que dans l'interrogatoire on lui avoit demandé *où il avoit pris le passeport qu'on avoit trouvé sur lui*, *lorsqu'il avoit été saisi*. Cette contradiction, malheureusement trop frappante, n'étoit pas faite pour calmer les esprits. Dès-lors, le peuple avignonois suspecta la vérité de l'interrogatoire et des réponses, parce qu'il y étoit constaté que le prisonnier ne savoit pas signer. Il fut révolté de plusieurs questions parfaitement inutiles à la ville de Carpentras, et qui n'avoient d'autre but que de compromettre

les Avignonois vis-à-vis des chefs du régiment de Soisonnois, avec lesquels ils avoient eu les démêlés les plus vifs. (1)

Il n'en falloit pas tant pour irriter le peuple d'Avignon. Il nous parut difficile de le calmer. Cependant nous eûmes le bonheur d'y parvenir. Nous lui fîmes observer que la Municipalité de Carpentras nous témoignoit dans sa lettre le desir le plus vif de nous voir, et que le peuple de cette ville nous demandoit avec empressement: nous lui représentâmes, qu'avant d'employer des moyens de rigueur, il falloit épuiser tous ceux que la patience et la modération peuvent inspirer. Ces motifs produisent toujours leur effet sur l'esprit des Avignonois. Nous leur promîmes que si la ville de Carpentras ne nous livroit pas le prisonnier, nous ne nous opposerions plus à leur ressentiment, que nous ne pouvions cependant pas approuver; mais nous leur annonçâmes que nous ne serions pas les témoins de ses effets. MM. les Députés d'Arles offrirent de nous accompagner à Carpentras; et leur offre fut acceptée.

Le quinze, nous partîmes pour Carpentras;

---

(1) Nous avons appris pendant notre séjour à Avignon, que la Ville alloit publier une relation de ce qui s'est passé avec ce régiment, et que cette relation seroit appuyée de pièces justificatives.

arrivés à la porte de la ville, le peuple nous entoure ; il nous regarde comme ses libérateurs; il tend ses bras vers nous; il ne fait qu'un cri pour nous demander la paix; et ce cri, prononcé de la manière la plus attendrissante, nous accompagne jusqu'à la maison commune, où le conseil étoit assemblé.

Nous y fûmes reçus avec la plus grande distinction. M. le Maire, vieillard respectable, homme vraiment de bien, et à qui nous ne saurions donner trop d'éloges, nous dit en particulier, qu'il nous délivreroit le prisonnier.

En vain nous déployâmes à ce Conseil les raisonnemens les plus forts pour lui faire sentir la nécessité d'adhérer au pacte fédératif souscrit à Avignon, nous ne pûmes jamais persuader les membres qui avoient le plus d'influence; tout ce que nous obtînmes, après une discussion très-vive et très-fatigante, qui dura trois heures, ce fut de faire porter l'affaire devant une assemblée générale de Citoyens actifs, qui fut convoquée pour l'après-midi, dans l'église de S. Siffren.

A notre sortie du Conseil, ce peuple qui nous avoit vu arriver avec tant de plaisir, ce peuple qui vouloit la paix et qui ne faisoit qu'un cri pour nous la demander, ce peuple avoit disparu: les rues étoient désertes, et le plus morne silence

nous

nous accompagnoit. Par quelle fatalité ce peuple s'éloignoit-il ainsi de nous ?

Nous nous rendîmes en particulier chez M. le Maire. Ce vieillard vénérable déposa ses allarmes dans notre sein ; il pleura sur les maux de sa patrie, qu'une main invisible plongeoit dans le précipice, par un stratagême et des combinaisons que son ame droite et loyale ne pouvoit pénétrer. Il alloit délivrer le prisonnier de Soissonnois : mais en sortant ; quelques citoyens lui observent avec véhémence qu'il outre-passoit ses pouvoirs : que le conseil lui-même ne pouvoit rien statuer à cet égard : que le prisonnier étant dénoncé à son corps, et successivement au Ministre, on ne pouvoit le mettre en liberté sans se compromettre : qu'on ne pouvoit se mettre à l'abri des inculpations, que lorsque le peuple auroit manifesté sa volonté. M. le Maire fut obligé de céder.

Enfin, nous fûmes à l'assemblée générale, dans l'église de Saint Siffren. M. Bertin, député d'Arles, déploya, pendant long-tems, l'éloquence la plus persuasive. L'idiome provençal qu'il parloit, avec autant de graces que de facilité, contribua beaucoup à obtenir du peuple l'élargissement du prisonnier. La séance fut longue et très-orageuse. Après avoir épuisé toutes les forces de nos poumons, nous pûmes obte-

nir du peuple de Carpentras, qu'une proposition à la ville d'Avignon, de faire trouver dans un lieu neutre, des commissaires Avignonois et Carpentrasiens, pour traiter des articles de la fédération. En même tems, on nous chargea de demander à la municipalité d'Avignon, la liberté de trois prisonniers de Cavaillon, détenus dans les prisons Avignonoises.

Nous partîmes fort tard de Carpentras; et si nous n'eûmes pas le bonheur de réussir dans tout ce que nous avions entrepris, nous eûmes du moins la satisfaction de ramener avec nous un infortuné dont nous avions brisé les fers.

Il étoit près d'onze heures du soir, lorsque nous arrivâmes à Avignon. La société patriotique étoit encore assemblée. Nous y fûmes reçus au milieu des applaudissemens; et le prisonnier, que nous présentâmes au peuple, dût être pénétré d'amour et de reconnoissance pour une ville qui avoit mis tant d'intérêt à son élargissement.

Le lendemain 16, nous nous rendîmes au conseil général de la commune d'Avignon, où les propositions de la ville de Carpentras furent discutées en notre présence.

A l'égard des trois prisonniers de Cavaillon, on nous observa qu'ils n'étoient point à la disposition de la municipalité; qu'ils appartenoient à celle de Cavaillon, sans l'agrément de laquelle

on ne pouvoit pas les élargir. On nous assura que dès la veille, avant notre arrivée, et sans qu'on pût prévoir notre demande, on avoit écrit à Cavaillon pour demander leur grace : on écrivit de nouveau, mais uniquement par égards et par considération pour nous. Peu de jours après, la ville de Cavaillon donna son consentement, et les prisonniers furent mis en liberté. (1)

La proposition des habitans de Carpentras de convenir d'un lieu neutre, où des commissaires respectifs se rendroient à l'effet de traiter des préliminaires de la fédération, fut unanimement rejettée. On nous fit sentir que cette proposition étoit déraisonnable ; que le pacte fédératif étoit un acte souscrit par plus de trente communes, compris celle d'Avignon, toutes égales en droits ; que la commune d'Avignon seule ne pouvoit rien changer à cet acte, auquel celle de Carpentras devoit adhérer purement et simplement ; et que le dépôt de cet acte étant à Avignon, l'adhésion devoit y être envoyée. Enfin on nous observa que toutes ces demandes de la ville de Carpentras, les commissaires conciliateurs qu'elle avoit proposé de prendre dans les dé-

(1) Si la ville de Cavaillon n'eut pas donné son consentement, nous étions déterminés à aller le solliciter nous mêmes.

partemens voisins, etc., n'avoient d'autre objet que de retarder l'organisation et perpétuer l'anarchie; que c'étoit-là l'ouvrage de l'aristocratie; et que pour déjouer ses menées perfides, il n'y avoit d'autre parti que de s'organiser promptement, ce qui pouvoit être fait sans le concours de la commune de Carpentras. Ce parti fut unanimement adopté.

Le soir, à la séance de la société patriotique, le peuple fut indigné des prétentions de la ville de Carpentras. Il regarda tous ces pour parlers que ses chefs demandoient, comme un prétexte pour traîner en longueur, dans l'espérance de voir arriver la contre-révolution, avant que l'organisation fût achevée. On étoit confirmé dans cette opinion par des nouvelles qu'on venoit de recevoir de Paris : ces nouvelles portoient que les députés de Carpentras ne voyoient à Paris que les membres de l'assemblée nationale, les plus décriés par leurs sentimens anti-patriotiques et contre-révolutionaires. On dénonça plusieurs faits, qui aigrirent le peuple encore plus : il étoit question d'intrigues dans le haut-Comtat, pour nous faire échouer dans notre mission : on accusa même les chefs de Carpentras de chercher à nous rendre suspects, en insinuant que nous n'avions pas de mission officielle. Le peuple irrité de plus en plus, vouloit à l'instant même marcher contrecette ville. Pour le calmer, nous

offrîmes d'y retourner nous-mêmes, et nous promîmes d'annoncer aux Carpentrasiens que s'ils n'adhéroient pas purement et simplement au pacte fédératif, ils devoient s'attendre à voir au premier jour les avignonois en armes sous leurs murs. Nous engageâmes MM. les députés d'Arles à nous seconder encore dans cette dernière tentative, dont ils espéroient peu de succès; et le peuple avignonois consentit à nous laisser partir.

Le 17, nous arrivons à Carpentras : nous y étions attendus. Mais nous ne nous attendions pas aux honneurs singuliers qui nous furent décernés. Des sentinelles avancées, un piquet sous les armes à la porte, des visages sérieux, un silence profond, les rues désertes. Cet appareil auroit effrayé des ennemis du bien public. Ensuite la garde nationale nous entoure, la musique militaire nous précède, et ce cortège nous conduit à la maison commune. La municipalité vient au devant de nous : on nous prodigue les témoignages les plus empressés d'affection et de confiance. La discussion fut vive et longue : on ne termina rien : il fallut encore assembler le peuple dans l'église de St. Siffren : nouvelle discussion plus fatigante encore et aussi inutile que celles qui avoient précédé.

Nous ne pouvions concevoir, Messieurs, l'aveuglement de ce peuple naturellement bon. Il est inutile de vous répéter tout ce qui fut dit de part et d'autre. Un seul trait vous fera juger de l'égarement et de la bonne foi du peuple de Carpentras. Lorsque nous lui disions que la marche qu'on lui faisoit tenir tendoit à détruire la constitution, et ne pouvoit être dictée que par l'aristocratie; que cette marche donnoit à la ville de Carpentras une réputation de contre-révolutionnaire, le peuple, pour nous prouver qu'il étoit patriote, que la conduite de sa ville n'étoit point aristocratique, et que toute la France y applaudissoit, nous rapportoit des feuilles de *l'ami du roi*, où on lui donnoit les plus grands éloges. Cette feuille et autres du même genre étoient les seules qui parvenoient à Carpentras. Jugez maintenant, Messieurs, du malheur de ce bon peuple, et prononcés sur ceux qui l'ont égaré.

Nous allions partir avec le regret de n'avoir pu dessiller les yeux de ce peuple infortuné, lorsqu'une députation du club nous invite avec les plus vives instances, à nous y rendre. Nous y sommes admis au milieu des acclamations, *Vive la Nation, la Loi, le Roi* :

vive les braves Valentinois ; vive les amis de la constitution. Ces cris vivement exprimés accompagnent notre entrée dans cette société. L'un de nous (1) saisit cet instant d'enthousiasme pour faire sentir combien l'adhésion au pacte fédératif, souscrit à Avignon, étoit nécessaire pour l'honneur et l'intérêt de Carpentras.

» Puisque vous avez pris, messieurs (leur » dit il) le titre d'amis de la constitution, c'est » le seul moyen de l'établir dans vos murs. » Concourrez avec nous à cette glorieuse entre» prise ; une députation de votre club à la » société patriotique d'Avignon ne pourroit que » produire un bon effet. »

Le silence annonce que les cœurs s'attendrissent et sont prêts à céder : mais une voix s'élève pour contrarier cet avis salutaire ; et les esprits aveuglés et prévenus suivent son impulsion. (2)

---

(1) L'abbé Trie.

(2) Pendant cette séance, un membre (M. Escofier le colonel) annonça que des lettres de Paris rendoient compte de liaisons dangereuses et malheureusément trop publiques des députés de Carpentras avec les membres de l'assemblée narionale les plus suspects aux patriotes. La conduite de ces députés fut unanimement improuvée, et il fut arrêté que la société leur marqueroit son mécontentement.

Obligés enfin de partir, les plus grands honneurs nous sont rendus. Toute la garde nationale, rangée en deux haies jusqu'à une distance assez considérable de la ville, ayant ses officiers à la tête, nous présente les armes à notre passage. La musique nous précède; la municipalité, le conseil général nous entourent, une foule innombrable nous suit, des applaudissemens universels nous accompagnent. Vivement émus de ce spectacle attendrissant, nous renouvellons nos instances à ce bon peuple: il étoit prêt à céder: plus de deux cents citoyens paroissoient prêts à nous suivre à Avignon. Tous les démêlés étoient finis. Quelle jouissance pour nous! nous étions sûrs du brave peuple Avignonois, qui se seroit précipité dans les bras des Carpentrasiens. Mais notre joie fut de courte durée: dans un instant le peuple est changé, et nous continuons seuls notre route.

La société patriotique d'Avignon étoit encore assemblée à notre retour, et entendit notre rapport avec le plus grand intérêt.

Le lendemain MM. les députés d'Arles, désespérant du succès de notre entreprise, se rendirent chez eux.

Les jours suivans furent employés à tracer

le plan, qui avoit été arrêté dès le premier jour de notre arrivée à Avignon, dont l'exécution avoit été suspendue par l'arrestation du soldat de Soissonnois, et auquel on étoit revenu le 15. Ce plan consistoit à parcourir les communes dissidentes, conjointement avec des commissaires des Communes réunies, pour les amener par la voie de la persuasion, à adhérer au pacte fédératif.

Cependant nous ne renonçions pas à faire de nouvelles tentatives auprès de la ville de Carpentras. Le peuple égaré de cette ville pouvoit à tout moment être entraîné dans quelque nouvelle erreur ; et dans un instant le peuple avignonois pouvoit aller mettre le siège devant cette ville abusée.

Le 19, nous apprîmes que la ville de Cavaillon avoit accédé à la demande des Avignonois pour la délivrance des trois prisonniers. Cette nouvelle, que nous crûmes devoir être agréable aux Carpentraisiens, nous fournit l'occasion d'une nouvelle visite ; et nous partîmes le 20 pour Carpentras, à l'insçu du peuple d'Avignon.

Nous ne nous trompâmes point, à notre arrivée le conseil de la Commune étoit assemblé.

La délivrance des prisonniers y fit la plus vive sensation. On manifesta le desir le plus vif et le plus général d'extirper tous les germes de discorde avec le peuple avignonois. Pour y parvenir, il fut arrêté d'assembler le lendemain 21 tous les citoyens de la ville. On nous pressa de rester pour assister à cette assemblée, dont on n'attendoit aucun succès sans notre présence.

Mais le peuple Avignonois, ignorant notre départ, pouvoit être inquiet; et son inquiétude pouvoit avoir des suites. Nous convînmes que l'un de nous se rendroit à Avignon, et feroit part à la Société patriotique de l'espérance dont nous osions nous flatter. Le choix tomba sur l'Abbé Trie.

Le conseil de la Commune, instruit de notre détermination, veut les faire accompagner par deux membres qu'il désigne, Il se dispose à partir avec eux: un incident l'arrête: on juge à propos de consulter le club sur cette démarche. Après deux heures d'attente, les deux membres du conseil de la Commune restent à Carpentras, et l'Abbé Trie part, accompagné par deux membres du club sous l'escorte de deux gendarmes nationaux. Il en fait marcher un en avant pour annoncer son arrivée: la ville d'A-

vignon en envoie deux à sa rencontre, qui l'accompagnent à son auberge, où une députation du club l'attendoit pour l'y conduire avec les deux Carpentrasiens.

Mais quel fut son étonnement ! l'église où se tiennent les séances du club étoit pleine de peuple. Au lieu des applaudissemens auxquels il étoit accoutumé, il est étonné du morne silence qui règne dans l'assemblée. M. le président l'accueille avec honnêteté, et les deux députés de Carpentras se placent à sa suite.

L'abbé Trie prend la parole : il fait part de l'assemblée générale qui doit avoir lieu le lendemain, à la suite de laquelle deux députés viendront certainement porter des paroles de paix. M. le président le remercie au nom du peuple Avignonois, et lui rappelle ce qui étoit convenu avec lui et M. Corbeau son collègue, qu'il ne pouvoit y avoir aucun pour-parler avec la ville de Carpentras; et que tout se réduisoit à l'adhésion pure et simple du pacte fédératif.

Ensuite l'un des citoyens de Carpentras demande la parole. Il fait un discours analogue à la circonstance; et il le termine, en disant qu'il espère que sa présence et celle de son collègue ne sont point désagréables à l'assemblée : le

président lui répond avec dignité : *la société des amis de la constitution ne peut vous voir qu'avec plaisir dans son sein ; mais elle verra avec plus de plaisir encore la réunion des esprits et des cœurs : elle attend en conséquence les députés annoncés pour demain* ; et à l'instant il lève la séance. (1) L'abbé Trie et les deux citoyens de Carpentras retournent à leur auberge : le même silence est observé lorsqu'ils sortent ; et le peuple ne leur fait ni honnêteté ni impolitesse.

Surpris d'une réception aussi froide, l'abbé Trie qui ne pouvoit pas douter de la confiance que le peuple Avignonois avoit en nous, s'imagina sans peine qu'un incident nouveau avoit allumé d'indignation de ce peuple. Il avoit promis à son collègue de retourner à Carpentras le lendemain dans la matinée. Mais il ne voulut point partir d'Avignon sans connoître les causes de ce changement inattendu. Il vit en particulier M. le maire ; et cet officier, avec sa franchise ordinaire ne les lui laissa point ignorer.

A l'ouverture de la séance, un membre avoit dénoncé plusieurs imprimés que la ville de Car-

---

(1) Il étoit près de onze heures et demie du soir.

pentras faisoit circuler dans tout le royaume, imprimés calomnieux, et qui attaquoient l'honneur du peuple Avignonois ; imprimés, fabriqués depuis que notre négociation étoit entamée. L'un étoit une délibération des négocians de Carpentras, prise dans une salle de la maison commune, avec l'autorisation du corps municipal, le 15 février, le jour même ou nous étions où à Carpentras pour la première fois, avec une lettre du même jour adressée à toutes les chambres du commerce : l'autre étoit une lettre au nom de tous les citoyens de Carpentras, datée du 19. En même tems on avoit dénoncé de nouvelles manœuvres dans le haut comtat, sur-tout à Malocène, où quantité de patriotes avoient été vexés, obligés de s'expatrier, et de se réfugier dans les bras des Avignonois.

Tous ces motifs avoient irrité le peuple d'Avignon, qui étoit prêt à partir pour Carpentras, au moment où l'arrivée de l'abbé Trie lui avoit été annoncée ; parce qu'il vouloit avoir raison de ces procédés, dont il étoit d'autant plus révolté que cette manière avoit été pratiquée en quelque sorte sous nos yeux, pendant que nous étions à Carpentras ; et dans l'instant même où le peuple nous demandoit la paix, et où la municipalité nous témoignoit toutes sortes d'égards et la plus grande confiance.

Voilà les motifs que M. le maire donna à l'abbé Trie, de la réception froide qui fut faite la veille, non pas à lui, mais aux députés de Carpentras : il lui fit encore appercevoir que ces députés n'avoient point apporté la paix, c'est-à-dire, l'adhésion au pacte fédératif, mais de simples espérances, et que d'après tout ce qui s'étoit passé, le peuple avignonois étoit fondé à ne croire ni aux espérances ni aux promesses, mais seulement à la réalité.

Consterné de ce qu'il venoit d'apprendre, l'abbé Trie retourne à Carpentras, bien déterminé à faire les plus grands efforts pour obtenir l'adhésion pure et simple à l'acte d'union du 7 février.

M. Corbeau, de son côté, ne négligeoit rien pour amener à la raison le peuple de cette ville, aveuglé sur ses propres intérêts. L'insurrection du camp de Jalès lui fournit de nouvelles armes. Il dit avec courage aux Carpentrasiens que toute la France suspectoit leur patriotisme : que pour être Français, il ne suffisoit pas de dire qu'on vouloit l'être, qu'il falloit des preuves : que la première qu'ils devoient donner, c'étoit d'adhérer au pacte fédératif souscrit à Avignon, parce que ce pacte n'avoit d'autre objet que d'établir et faire exécuter les loix françaises : que toute la France avoit dans ce moment les yeux ou-

verts sur la ville de Carpentras; que si elle refusoit d'accéder à l'organisation convenue à Avignon, lorsque le camp de Jalès étoit en mouvement, on pourroit croire qu'il y avoit de l'intelligence entre les contre-révolutionnaires de Jalès et le peuple de Carpentras, qui attendoit le résultat pour prendre un parti.

Ces motifs firent la plus vive impression sur les Carpentrasiens : ils jurent tous qu'ils sont bons François, bons patriotes, amis de la constitution; et pour le prouver, ils délibèrent à l'instant d'envoyer au secours des patriotes contre les rebelles de Jalès, un détachement de vingt-cinq soldats et de vingt-cinq volontaires (1).

C'est dans ce moment que l'abbé Trie arrive à Carpentras. Vos deux députés, messieurs, auroient alors inutilement tenté de convoquer l'assemblée générale qui étoit convenue la veille, à l'effet d'y traiter l'adhésion au pacte fédératif.

---

(1) Dans le même tems on avoit arrêté à Avignon d'envoyer un secours de 600 hommes : on l'avoit offert au directoire du département du Gard. L'exprès porteur des dépêches de la municipalité fut arrêté sur la route par des postes de fanatiques, et ne put parvenir jusqu'à Nîmes. Il fut obligé de jeter sa lettre à la boîte de Remoulins. Les députés que la ville d'Avignon a envoyés à Valence, ont été chargés de réitérer ces offres à la municipalité du Saint-Esprit, et les ont faites en présence de l'abbé Trie.

Toute la ville étoit occupée du secours qu'on envoyoit aux patriotes François, des délibérations qu'il falloit prendre à ce sujet, et des préparatifs que le départ de la troupe exigeoit.

Cependant, le peuple Avignonois attendoit deux députés, porteurs de la paix MM. Desisnard l'aîné et Sobirats, qui alloient au camp de Jalès, comme volontaires, nous accompagnèrent à Avignon. Nous descendons au club. Le peuple, qui voit avec nous deux citoyens de Carpentras, s'imagine qu'ils viennent adhérer à la fédération. Quelle fut sa surprise, lorsqu'il apprit qu'ils n'avoient aucuns pouvoirs! néanmoins, ils parlèrent en bons patriotes, et le peuple sembla les écouter avec plaisir: il leur témoigna même quelques égards. Ils inspirèrent si peu de méfiance qu'on récapitulat devant eux tous les griefs qu'on avoit contre la ville de Carpentras.

On communiqua la lettre et l'adresse des négocians de Carpentras à toutes les chambres du commerce du Royaume. Aucune des circonstances, qui aggravoient, dans cette occasion, les torts des Carpentrasiens ne fut oubliée. Faut-il vous l'avouer, messieurs, cette lecture nous surprit et nous entrevîmes tous les obstacles qu'elle apporteroit à la paix.

Plusieurs membres observèrent que le secours

envoyé

envoyé au St. Esprit, pouvoit n'être qu'une ruse pour différer l'adhésion au pacte fédératif : parce que les Avignonois n'oseroient pas attaquer Carpentras, pendant que ses défenseurs voloient au secours des François ; et que, s'ils en faisoient le siège, cela fourniroit un prétexte de les décrier dans toute la France ; comme si l'absence de cinquante hommes pouvoit faire un vuide dans Carpentras. D'ailleurs, ajoutèrent plusieurs Avignonois, pourquoi se presser d'envoyer si vîte un secours aussi foible, avant de l'offrir, avant de s'assurer s'il seroit accepté (1)? Ce sont là, disoit-on, des ruses ordinaires de l'administration carpentrasienne, qui ne peut encore secouer l'esprit de détour, auquel les Italiens l'ont accoutumée.

D'un autre côté, M. Corbeau, animé tout à la fois par le patriotisme et par l'honneur, annonce qu'il est de son devoir, comme militaire et comme patriote, de se rendre au camp de Jalès, et témoigne son regret d'être forcé, par cet incident, d'interrompre notre médiation.

Alors, le peuple avignonois, se croyant abandonné par des médiateurs qu'il chérissoit, se

(1) Effectivement le secours envoyé par la ville de Carpentras, n'a point été accepté : il a été remercié avec les complimens que la circonstance prescrivoit.

livre à l'impétuosité de sa bouillante énergie. Il est arrêté sur-le-champ que, si la ville de Carpentras ne se presse pas d'adhérer à la fédération, et de réparer hautement l'injure faite par le libelle de ses négocians, on ira demander, à main armée, la réparation de cet outrage; qu'en attendant, on ne parlera plus de Carpentras, et qu'on hâtera les préparatifs du siège. A l'instant, un membre de la société s'avance au milieu de la salle, et dit : « Je » parle au nom de deux mille citoyens prêts à » marcher à Carpentras. Les marchands de cette » ville annoncent à toute la France, qu'ils sont » à la veille d'être pillés par les Avignonois, et » qu'alors ils seront forcés de manquer à leurs » engagemens. Messieurs, c'est une atrocité. Ces » marchands méditent une banqueroute frauduleuse, dont ils veulent d'avance jetter l'iniquité » sur nous; et la preuve, c'est qu'ils ont eu le » soin de mettre en sûreté leurs marchandises » à Orange et à Courtezon; ce qui reste dans » leurs magasins, ils se hâtent de le vendre à » moitié prix, pour réaliser (1). Leur espérance

---

(1) Nous n'avons pas été à portée de vérifier ce dernier fait : mais l'abbé Trie, à son retour d'Avignon, a appris à Courtezon et à Orange, qu'il y avoit depuis quelque tems dans ces deux villes, beaucoup de marchandises en dépôt, appartenantesàdes marchands de Carpentras qui les y avoient

» sera trompée. Nous tirerons la vengeance la
» plus éclatante de cette injure; nous n'admet-
» trons parmi nous aucun étranger ; et nous
» avons juré que, si quelqu'un de nous avoit
» la bassesse de prendre seulement une épingle,
» nous en ferions justice nous-mêmes, à la
» tête du camp et à la vue de tous les Carpen-
» trasiens. »

La séance levée, nous fûmes reconduits à notre auberge, ainsi que MM. Desisnard et Sobirats, avec les égards qu'on nous a toujours témoignés.

Ces Messieurs, témoins du courage et de la résolution vigoureuse du peuple avignonois, et vivement émus du sort qui menaçoit leur Patrie, au lieu d'aller à Jalès, résolurent de retourner à Carpentras; et le lendemain matin, M. Corbeau propose à l'Abbé Trie d'y faire une nouvelle démarche avec lui, pour arracher, s'il étoit possible, le peuple infortuné de cette ville au malheur qui l'attendoit.

Nous étions prêts à partir, lorsque l'Abbé Trie réfléchit qu'il étoit plus politique que l'un de nous restât à Avignon, tandis que l'autre

---

fait transporter. Cette crainte pouvoit être naturelle; mais nous devons à la justice, l'aveu sincère que nous n'avons aucune preuve que les marchands de Carpentras eussent le moindre projet de banqueroute.

seroit à Carpentras. Nous ne pouvons vous cacher, Messieurs, que cette dernière tentative étoit périlleuse. Nous vous devons, nous devons à la Patrie la vérité toute entière. Nous avons appris à connoître le peuple de Carpentras. La grande majorité, sans doute, vouloit la paix, et la vouloit sincèrement. Mais une autre partie composée de têtes exaltées, instrument aveugle d'une main invisible aux Carpentrrasiens, se rendoit redoutable par son enthousiasme à la majorité douce et paisible ; et croyant faire le bien, précipitoit, sans s'en apercevoir, ses infortunés concitoyens dans un abîme de malheurs. Cette partie du peuple, aveuglée par un faux point d'honneur, étoit capable de se porter à des excès contre nous ; et puisqu'il faut enfin vous le dire, Messieurs, c'étoit son projet. L'abbé Trie n'en étoit que trop bien informé. Il est certain que si nous allions ensemble à Carpentras, le moindre malheur qui pût nous arriver étoit d'y être retenus comme ôtages ; et peut-être eût-ce été l'occasion d'une guerre civile sanglante entre les habitans de Carpentras. Il étoit donc plus prudent de nous séparer. Le danger n'étoit couru que par un de nous ; et notre séparation pouvoit déjouer ce sinistre complot.

Nous nous disputâmes long-tems le poste du péril. Il fallut le céder à M. Corbeau, qui

le réclamoit comme militaire, et qui regardoit son honneur compromis, s'il ne l'obtenoit pas. Mais l'abbé Trie, par une suite de prudence, lui fit donner sa parole d'honneur de l'informer de la position des choses, par un gendarme national, qui arriveroit avant six heures du soir, sans quoi il devroit présumer tout ce qu'on peut imaginer de plus sinistre. Cette parole donnée, M. Corbeau part avec MM. Desisnard et Sobirats.

L'abbé Trie passa la journée dans les plus mortelles inquiétudes : elles redoublèrent lorsque l'heure convenue fut passée. A sept heures du soir, il ne peut contenir l'effroi dont son ame est agitée, et il communique ses craintes au peuple réuni à la séance du club. Il est difficile, messieurs, de vous peindre le peuple avignonois dans cet instant de crise. Un silence effrayant qui dure plus de quatre minutes... Tout ce peuple étoit immobile. Mais, tout-à-coup, l'explosion du courroux devient plus effrayante encore. Chacun veut courir aux armes, tout le monde veut voler à Carpentras; et si M. Corbeau est outragé, tout annonce que la vengeance sera terrible.

Cependant, MM. de la municipalité proposent à l'abbé Trie d'écrire à M. Corbeau, et de dépêcher quatre cavaliers, dont l'un seroit porteur de la lettre, et les trois autres iroient à la

découverte. Pendant que l'abbé Trie écrit sa lettre, le peuple suspend les expressions de sa juste colère : il garde le plus profond silence : personne même ne se permettoit de parler à voix basse à son voisin. Pénétré de cette marque d'attention et d'amitié du peuple avignonois, l'abbé Trie se fait un devoir de la publier.

La séance est levée. Mais les Avignonois se préparent à partir : ils ne prennent pas un instant de repos; et attendent avec impatience que le battement de la générale leur donne le signal du départ.

Les inquiétudes de l'abbé Trie n'étoient que trop fondées. Pendant qu'il trembloit pour son collègue, M. Corbeau emporté par le zèle patriotique dont il est animé, et voulant, au péril même de ses jours, sauver les malheureux habitans de Carpentras, ne craignoit pas d'exposer sa vie.

Convaincu que la raison trouve toujours accès dans la saine partie du peuple, et que l'intrigue l'égare difficilement, lorsque la raison peut en même-tems se faire entendre; il ordonne à celui qui étoit chargé d'avertir les citoyens actifs, d'avertir également le peuple, les femmes même, en un mot, tous ceux qui desiroient la paix.

Cette précaution produisit l'effet qu'il en attendoit, mais peu s'en fallut qu'elle ne lui coutât

la vie. La majeure partie du peuple demandoit la paix. Alors ceux qu'un faux point d'honneur avoit toujours égaré, deviennent furieux : la dispute s'échauffe, et les citoyens de Carpentras sont au moment de s'égorger entr'eux. Le conseil, la municipalité pâlissent. M. Corbeau saisit cet instant pour se présenter au milieu du peuple. Tous les citoyens qui étoient dans la maison commune, tremblent pour ses jours : lui seul conserve au milieu du danger le front calme et serein, avec le plus grand sang-froid, mais avec la plus grande fermeté, il appuie ceux qui vouloient la paix. Il ne s'effraie point du bruit que des furieux faisoient autour de lui : il ne s'apperçoit même pas, que, presqu'à ses côtés, ils se préparoient à l'immoler.

Enfin la raison l'emporte, les turbulans, qui jusqu'alors n'avoient eû que trop d'influence, ne sont plus écoutés, et tout le peuple demande la paix et l'adhésion pure et simple au pacte fédératif d'Avignon. (1)

M. Corbeau avoit bien écrit à son collègue

---

(1) Le zèle de M. de Corbeau dans cette occasion, fut fortement secondé par M. Escoffier, Colonel de la garde nationale. Ce citoyen montra la même fermeté, s'exposa au même danger, et contribua essentiellement à faire triompher la partie de la raison et de la paix.

à l'heure convenue ; mais son courier fut arrêté avant de sortir de Carpentras. On craignoit qu'il ne rendît compte des mouvemens qui agitoient la ville, et que nous ne vous rendons, Messieurs, que bien foiblement. Par les précautions que prirent les habitans de Carpentras ; tous ces détails étoient encore ignorés à Avignon, deux jours après, lorsque l'abbé Trie en partit : il en fut informé par les voies les plus certaines, et s'il n'en eût pas été instruit, M. Corbeau les lui eût toujours laissé ignorer.

Lorsque le calme fut rétabli, il étoit près de neuf heures du soir. Ce ne fut qu'alors que M. Corbeau pût donner de ses nouvelles à son collègue, sa première lettre ayant été arrêtée : il lui marquoit en substance que le peuple avoit unanimement délibéré d'adhérer purement et simplement à la fédération d'Avignon ; qu'il partiroit le lendemain pour l'armée du St. Esprit avec MM. Sobirats et Desisnard, mais qu'il passeroit par Avignon où il seroit rendu à onze heures, avec la délibération signée par qui de droit, et où il prendroit l'abbé Trie, pour aller ensemble au St. Esprit.

Cette lettre ne parvint à Avignon que le lendemain à une heure du matin. Elle servit à calmer un instant le peuple, mais ne détruisit point sa méfiance.

Au lieu de M. Corbeau, au lieu de la délibération annoncée, l'abbé Trie, reçoit à dix heures, une lettre conçue en ces termes : « Depuis » que je vous ai écrit, ayant réfléchi que la voie » de l'honneur et du devoir m'appelloient impé- » rieusement au camp du St. Esprit, où l'artillerie » de Valence s'est rendue, je vous annonce que » je suis obligé par ces sentimens si chers à un » militaire, de partir par la voie la plus courte » pour le St. Esprit. Ainsi si-tôt ma lettre reçue, » transportez-vous au St. Esprit. Adieu, mon » cher collègue. Le 23 février 1791. Signé P. » L. Corbeau ».

D'après cette lettre, on devoit naturellement penser à Avignon qu'il étoit survenu quelque changement à Carpentras, et que M. Corbeau voyant que de nouvelles tentatives étoient inutiles, abandonnoit cette ville, et rappelloit auprès de lui son collègue. Ignorant ce qui s'y étoit passé la veille, il étoit impossible d'imaginer qu'on forçoit M. Corbeau d'agir ainsi, pour que ces scènes d'horreur fussent cachées au peuple avignonois, et que l'adhésion au pacte fédératif précédât la connoissance qu'il en auroit nécessairement un jour.

L'abbé Trie, en donnant connoissance de la seconde lettre de M. Corbeau, annonça qu'il alloit partir à l'instant pour le St. Esprit. Alors

les Avignonois s'empressèrent de nommer les députés que vous possédez dans votre sein, Messieurs, et de les charger de se rendre au St. Esprit, pour nous y réitérer leurs remercîmens, et de là, nous ramener auprès de vous, et vous offrir les témoignages de leur gratitude.

Cependant l'abbé Trie ne trouve point de voiture dans l'après midi ; et comme on sut qu'il n'étoit pas parti, les députés nommés par la ville d'Avignon, lui annoncèrent qu'ils étoient chargés de le conduire.

Sur les quatre heures du soir, la municipalité d'Avignon reçut une lettre de celle de Carpentras, dont les expressions ne laissoient rien à desirer. Cette lettre annonçoit pour le lendemain l'envoi de la délibération, par laquelle tous les citoyens actifs adhéroient à la fédération, et contenoit un certificat que la municipalité et la société des amis de la constitution n'avoient aucune part à l'écrit répandu par la chambre du commerce contre le peuple avignonois. (1)

---

(1) Les termes de cette lettre nous ont paru annoncer tant de sincérité, que nous croyons devoir la transcrire en entier.

» MM. la délibération de nos citoyens actifs » vous est connue par la lettre de M. Corbeau. » Nous sommes jaloux de vous la faire parvenir » sous une rédaction, qui prouve notre ardeur » pour la paix, notre passion de nous coaliser cordia-

Le lendemain vingt-quatre, au moment où l'abbé Trie alloit partir avec MM. les députés

---

» lement, fraternellement et politiquement avec tout ce » qui porte, ou veut porter le nom François, et particuliè- » rement avec votre commune. *Nous desirons de voir cette* » *coalisation consommée par le fait*, et que nous ayons » réciproquement la grande satisfaction d'être admis à réu- » nir nos forces communes contre les ennemis de la constitu- » tion, qui sont et doivent être les nôtres. Nous voulons » encore que la délibération soit signée par le plus grand » nombre possible de citoyens actifs. Nous n'avons pas pu » nous occuper de tout cela hier au soir. La difficulté de M. » Corbeau à entendre et à se faire entendre en provençal a » trop prolongé la séance.

» D'ailleurs cette séance étoit une séance du cercle pa- » triotique convertie en assemblée de citoyens actifs, et » nous pensons devoir faire reprononcer l'adhésion déja » consommée, dans une assemblée de citoyens actifs, con- » voquée pour ce soir après les travaux de ville et de cam- » pagne ; et dans cette assemblée les signatures seront mises » à l'envie.

» Nous vous envoyons sous ce pli, un certificat, qui » vous convaincra que ces dispositions sont à l'abri de tout » soupçon, quand elles sont connues.

» Nous sommes avec la plus cordiale fraternité, messieurs, » signés les maires et officiers municipaux. Carpentras, 23 » février 1791.

Voici littéralement le certificat joint à cette lettre.

» MM. les officiers municipaux de cette ville déclarent » qu'ils n'ont eû aucune part à la lettre écrite par la cham- » bre du commerce de Carpentras, et envoyée imprimée » aux autres chambres, non plus que la société des amis de

d'Avignon, pour rejoindre M. Corbeau au St. Esprit; arrivent deux députés de Carpentras porteurs de la délibération, et munis des pouvoirs nécessaires pour adhérer au nom de la commune de Carpentras au pacte fédératif. Vous connoissez, Messieurs, cette délibération: elle fait honneur aux Carpentrasiens.

L'abbé Trie se fit un devoir et un plaisir de conduire lui-même à la municipalité, MM. les députés de Carpentras. Lorsque l'acte d'adhésion fut consommé, ils traversèrent tous trois une foule immense de peuple assemblé sur la place, et reçurent des applaudissemens.

Dans l'après-midi, MM. les députés de Carpentras, annoncèrent qu'ils partoient pour Nîmes, d'où ils iroient au St. Esprit. Ils passèrent en effet le Rhône; mais au lieu d'aller à Nîmes, ils se rendirent directement au St. Esprit par la route du Languedoc.

Le 25, l'abbé Trie partit enfin d'Avignon, avec MM. les députés de cette ville, et arrivés de

---

» la constitution. En conséquence ils n'en ont fait aucune » part à MM. les députés médiateurs, qui se sont rendus » dans leur ville, pour y interposer leurs bons offices. En » foi, à Carpentras ce 23 février 1791, à une heure après » minuit. » Ce certificat est signé par la municipalité et par le président de la société des amis de la constitution: il est revêtu du sceau en cire rouge de la municipalité de Carpentras.

bonne heure dans l'après midi, au St. Esprit; ils eurent tous la satisfaction de se réunir avec M. Corbeau, et de voir auprès de lui cinq citoyens de Carpentras (1).

C'est-là, Messieurs, que pour la première fois nous avons été témoins des baisers de paix que les Avignonois et les Carpentrasiens se sont donnés. Ces derniers convenoient franchement de leur erreur; et les Avignonois aussi généreux qu'ils sont fiers de leur patriotisme, ne pouvoient contenir les transports de leur joie, en embrassant les amis que nous leur rendions, parce que nous venions de les rendre à la patrie.

Ces scènes attendrissantes se sont renouvellées le sur-lendemain dans nos murs. Vos cœurs en ont été vivement émus, et ce jour mémorable doit faire à jamais époque dans notre histoire.

Avant de connoître tout ce que nous avons fait pour remplir vos vues de bienfaisance et

---

(1) MM. Desisnard frères, Vaison, Sobirats, et le major de la garde nationale de Carpentras. Trois de ces députés de Carpentras s'étoient rendus à Barjac avec M. Corbeau. Le général ayant communiqué au conseil militaire l'adhésion de la commune de Carpentras, à la fédération d'Avignon, le conseil y applaudit, et le général en marqua sa satisfaction dans une lettre adressée à la commune de Carpentras.

d'humanité, vous avez ceints nos fronts de la couronne civique, et ce témoignage de votre bienveillance sera éternellement gravé dans nos cœurs.

Le patriotisme des Avignonois est assez connu, et lorsque vous l'avez couronné, vous avez été les interprêtes de tous les patriotes François.

Les Carpentrasiens ont fait un grand pas vers le patriotisme. Puissent les honneurs civiques que vous leur avez décernés, leur servir d'encouragement pour en mériter de nouveaux !

Après vous avoir rendu compte, Messieurs, des détails de notre mission, nous devons mettre sous vos yeux les résultats de tous les faits que nous avons eu l'occasion de vérifier. La providence, qui dirige notre heureuse révolution, s'est servie de vous, pour détruire l'un des foyers, où les ennemis de la patrie tramoient la perte de notre bonheur.

A peine l'aurore de la liberté commençoit à luire sur notre horizon, que tous les mauvais citoyens, dont elle faisoit le désespoir, soufflèrent de toutes parts les orages, les tempêtes, pour interrompre ses rayons bienfaisans, et nous priver des beaux jours qu'elle nous annonçoit. Tous les moyens dont les factieux se servent pour troubler le repos des peuples, et les enchaîner après les avoir épuisés de fatigues,

d'alarmes et de misère, ont été mis en usage. La force, l'intrigue, le mensonge, la disette, la terreur des armes de nos voisins, la discorde, le fanatisme, les traîtres n'ont rien épargné pour détruire notre liberté naissante.

Vous savez, Messieurs, qu'ils avoient choisi pour point de ralliement Avignon et le Comtat Venaissin, pays gouverné depuis long-tems par des ultramontains, éternels ennemis de la liberté des Nations. Dans le Languedoc, à la porte d'Avignon, le fanatisme avoit armé pour seconder leurs complots un peuple aveugle et furieux. Par les montagnes du Comtat, ils avoient des communications faciles avec la Savoye, où ces perfides conspirateurs ourdissoient mille intrigues criminelles. S'il leur eût été possible de se réunir dans le Comtat, forts de l'artillerie Avignonoise, aidés des bras des fanatiques, ils auroient obtenu peut-être quelques succès : les puissances voisines, voyant le flambeau de la guerre civile allumé dans notre Empire, auroient alors fondu sur nous, et c'en étoit fait de notre liberté.

Grace au courage, à l'énergie du peuple d'Avignon, ce funeste complot n'a pû s'exécuter. L'Avignonois résiste à la corruption : on veut le réduire par la force des armes. Dans le même moment, le fanatisme agite ses torches

incendiaires dans les murs de Nîmes (1). Mais la liberté triomphe par-tout; et les principaux conspirateurs qui échappent à la mort, fuyent à grands pas vers la Savoye (2), et déposent dans le sein de leurs chefs et de leurs complices, leurs regrets, leur honte et leur rage inutiles.

Cet échec ne détruit pas les espérances de nos ennemis : ils perdent Avignon; ils se replient sur Carpentras. Les Italiens et toutes leurs ruses, la discorde et tous ses serpens, le fanatisme et toutes ses fureurs vont se réfugier dans cette ville infortunée. Une assemblée tyrannique s'élève dans ses murs. Les peuples sans chefs, comme sans loix, sont prêts à s'entr'égorger; lorsqu'un coup de vigueur des Avignonois dissipe cette assemblée monstrueuse, comme le soleil dissipe les vapeurs de la nuit, et met en fuite les derniers agens du despotisme romain.

---

(1) L'affaire d'Avignon a eû lieu, le 10 juin, et celle de Nîmes, le 12 et le 13; il est prouvé que les chefs du complot des deux villes, avoient auparavant des conférences secrètes et fréquentes dans une campagne à moitié chemin.

(2) Le sieur de Villefranche, Bailli de l'Ordre de Malthe, commandant général des conspirateurs avignonois, et plusieurs autres se sont réfugiés en Savoye. Fromant chef des fanatiques de Nîmes s'y est également réfugié.

Cependant

Cependant nos ennemis trament de nouveaux complots. Les Italiens fugitifs se réfugient quelques instans auprès de nous; (1) et par une de ces manœuvres, dont leur astuce seule est capable, ils abusent de notre bonne-foi, et se servent de notre humanité pour allumer la première étincelle de la guerre civile entre les Français. Oui, Messieurs, sans la prudence des Avignonois, les Français se battoient entr'eux sous les murs de Carpentras.

Les traîtres n'avoient pas oublié de diviser les peuples : tout ce qui peut irriter les petites passions, tout ce qui peut envenimer la haine entre voisins, avoit été soigneusement pratiqué. On avoit aigri le peuple de Carpentras contre celui d'Avignon. On avoit piqué son amour propre; et par un faux point d'honneur, on lui avoit inspiré de ne jamais céder aux Avignonois. Pour augmenter son courage contre

---

(1) Le vice-légat d'Avignon et les Italiens de sa suite n'ont resté que trop longtems à Montelimar, après avoir été chassés de Carpentras, comme ils l'avoient été d'Avignon. Ce vice-légat, par ses intrigues secrètes, a arraché à l'humanité du directoire du département de la Drôme, une démarche inconsidérée que le ministre, l'assemblée nationale et toute la France ont improuvée.

ses voisins, un de nos généraux, qui ne s'est que trop fait connoître dans la révolution, osa se montrer dans les murs de Carpentras, pour les défendre contre les Avignonois (1). Ainsi, tandis que la ville d'avignon travailloit à faire cesser l'anarchie, le peuple de Carpentras étoit l'instrument dont on se servoit pour la perpétuer : elle étoit nécessaire pour le dernier complot que méditoient nos ennemis.

A l'insu des Carpentrassiens, on envoyoit dans leur cité, par des voies obliques, une quantité d'armes, dont leurs bras aveugles auroient frappé la patrie, qu'ils croyoient défendre, si la vigilance de nos patriotes n'avoit arrêté ces envois suspects. (*) Vous avez été témoins, MM.,

(1) Le sieur Albert, ci-devant de Rions. M. Corbeau, ayant servi sour ses ordres et admirateur de ses talens militaires, demandoit avec instance qu'il ne fût pas nommé : mais l'assemblée a exigé qu'il le fût.

(*) *Note de l'éditeur*. On a arrêté encore le 19 février, au bureau des fermes établi à Septeme, entre Marseille et Aix, deux canons de fer de 6 livres de balles, remplis de boulets jusqu'à la bouche. Ces canons, achetés à Marseille, étoient adressés à Nioms en Dauphiné ; mais ils avoient été achetés pour le compte de Carpentras, et la ville de Nioms, qui confine le haut comtat, et qui avoit fourni des gardes nationales à Carpentras, sous le commandement de M. Albert de Rions, étoit prête-nom ou de gré ou à son insu. Une remarque qui n'échappera à personne, c'est que l'époque de l'achat de ces canons

de l'étonnement des deux députés de Carpentras, lorsqu'ils ont appris au milieu de nous cette circonstance, et du trait de lumière qui soudain les a frappés.

Dans le même tems, on rassembloit un peuple aveugle et fanatisé dans les campagnes de Jalès. Après quelque succès dans le Languedoc, ces fanatiques devoient se porter à Carpentras, où croyant la guerre allumée entre les Carpentrasiens et les Avignonois, ils espéroient, en se réunissant aux premiers, réduire Avignon, et pouvoir exécuter ensuite le premier plan conçu dès le commencement de la révolution pour la détruire. (1)

Enfin, Messieurs, dans le même temps une partie de la famille royale prenoit la fuite; et l'on préparoit des scènes d'horreur dans le palais de nos rois.

Le ciel s'est servi de vous, Messieurs, pour rompre la chaîne de ce projet infernal. Les Amis de la Constitution ont porté la lumière à Carpentras; et les chefs du camp de Jalès n'ont eu d'autre ressource que la fuite.

étoit précisément celle des négociations. Cela peut servir à expliquer les retards singuliers qu'elles essuyèrent.

(1) La ville d'Avignon a des renseignemens à cet égard, qui ne laissent rien à desirer.

Ainsi la France devra son salut aux sociétés que l'amour de la patrie a fondées, et qu'il multiplie par-tout pour le maintien de la Constitution.

Peuple de Carpentras ! nous avons eu le bonheur de dessiller vos yeux. Nous sommes loin de vous : mais écoutez encore la voix de vos vrais amis.

Les ennemis de la patrie, par des moyens que vous ne pouviez pas pénétrer, ont abusé pendant long-temps de votre bonne-foi et même du courage que la nature vous a donné ; ils creusoient sous vos pas un précipice affreux, et toutes les calamités alloient fondre sur votre ville infortunée. Voyez les Avignonois, vos voisins. Jamais leur patriotisme ne fut douteux. Toute la France, excepté les ennemis de la constitution, admire leur courage, leur énergie et leur prudence. Qu'ils deviennent vos meilleurs amis ! Nous sommes garans de la joie qu'ils auront de vous voir marcher sur leurs traces. Regardez comme vos plus mortels ennemis, comme les ennemis de la patrie les plus dangereux, ceux qui chercheroient à rompre le lien d'amitié et d'intimité qui doit toujours vous unir aux Avignonois, pour votre intérêt, votre honneur et votre gloire ; et si quelqu'un ose vous insinuer d'apporter le moindre obstacle à l'or-

ganisation, c'est-à-dire, à l'établissement des lois; hâtez-vous de le dénoncer à la France entière, comme cherchant à perpétuer l'anarchie et à troubler le repos public.

TRIE, Prêtre et homme de loi.
P. L. CORBEAU, Capitaine d'Artillerie.

EXTRAIT du registre des délibérations.

Séance extraordinaire et publique.

Lecture faite du rapport que nous ont fait MM. Trie et Corbeau, de la mission que nous leur avons confiée dans le ci-devant Comtat Venaissin, la société, après avoir fait l'éloge le mieux mérité de leur zèle patriotique, a arrêté qu'il seroit rendu public par la voie de l'impression: suivant la demande que nous en a faite la société patriotique d'Avignon, insérée dans les pouvoirs de ses deux députés auprès de nous: qu'il en seroit adressé des exemplaires à l'assemblée nationale, et à toutes les sociétés patriotiques du royaume.

Signé à l'original, GALLIARD, président; Bou et CONSTANTIN, secrétaires.

Nous l'avons déja annoncé : tous ces baisers de paix n'ont été que des actes de trahison. A peine MM. Corbeau et Trie furent-ils partis, que Carpentras renouvella ses manœuvres. Loin de former ses assemblées primaires, aux termes des décrets de l'assemblée nationale, et conformément à ses inrtructions prises pour base des élections (1), il insulta et fit insulter grièvement par quelques communes du haut Comtat les commissaires envoyés pour diriger les assemblées primaires, et y remplir les fonctions attribuées en pareil cas aux commissaires du roi.

Cependant malgré ses menées sourdes et insidieuses, toutes les communes représentées au pacte fédératif, et quantité d'autres qui y ont adhéré formèrent leurs assemblées primaires, et nommèrent des électeurs. Ces électeurs, chargés

---

[1] Ces instructions dressées le 2 mars par les commissaires nommés en conséquence du pacte fédératif, sont exactement calquées sur celles publiées par l'assemblée nationale; la seule différence est dans les conditions requises pour être citoyen actif, qui ne pouvoient être les mêmes dans un pays où il n'y a pas d'impôt direct.

de l'organisation des deux états réunis sous la dénomination de département de Vaucluse, sont actuellement assemblés à Avignon.

A peine l'assemblée a-t-elle été formée, qu'elle s'est empressée de remplir le vœu du peuple qu'elle représente. Aux termes de l'article VII du pacte fédératif elle a renouvellé, le 23 mars, son vœu de réunion à la France, et député auprès de l'assemblée nationale et du roi des Français pour en accélérer le succès.

Carpentras et quelques foibles communes qu'il est parvenu à séduire, font des dispositions pour se dégager de l'organisation que la majorité intéressée à faire cesser l'anarchie leur prépare. Renforcées par une troupe de mal intentionnés de tous les pays, peut-être même encouragées par des promesses plus flatteuses encore, elles ont formé une coalition entr'elles à Ste-Cécile, village du haut Comtat. La plupart des membres de la ci-devant assemblée de Carpentras, les personnages les plus dévoués à la cour de Rome, les gens les plus connus dans la contrée par leur attachement à l'ancien régime sont à la tête de cette espèce de conspiration. Parmi le grand nombre de prêtres qui travaillent à cette œuvre de discorde,

on remarque sur-tout l'évêque de Carpentras, (1) Italien de naissance, grand fabricateur de mandemens pieusement incendiaires, blasphêmant à chaque mot contre la constitution civile du clergé, et menaçant de la colère céleste quiconque ose penser qu'il est permis de se soustraire à la domination despotiquement souveraine du saint-siège.

Le but de cette coalisation est connu, il ne s'agit pas seulement de résister à une organisation générale que ces nouvelles circonstances rendent toujours plus nécessaire, mais encore de parvenir à porter le peuple du Comtat à révoquer la délibération par lui unanimement prise pour sa réunion à la France. C'est dans cette vue qu'on a fait rédiger avec adresse, et répandu avec profusion, un état surchargé des impôts que le Comtat sera obligé de payer à la France. C'est dans cette vue que pour réunir tous les moyens qui ont le plus d'empire sur les hommes, les prêtres et les évêques placent l'intérêt du ciel à côté de celui de l'homme, et tâchent par ces

(1) J'apprends que celui de Vaison ne se tourmente pas moins : chassé de Vaison pour ses pieuses intrigues, il s'est réfugié à Valreas, d'où il lance sur ces ouailles des brocards incendiaires en forme de mandemens.

deux grands mobiles du cœur humain de subjuguer les sens et d'égarer la raison. C'est dans la vue de présenter une sorte de protection apparente aux factieux, qu'on forme à Sainte-Cécile une armée (1) qui peut, à chaque instant, devenir le noyau d'une contre-révolution. C'est dans la vue de leur présenter une retraite, que Carpentras a réparé ses remparts, élevé des fortifications, établi des mines et s'est procuré du canon. (2) C'est dans cette vue enfin que Carpentras, au mépris de sa délibération du 14 janvier, portant réunion à la France, du serment de fidélité à la na-

---

(1) On enrôle à trente sols par jour. Dans l'état de dissolution où se trouve la province, il est clair que ce n'est pas le trésor public qui n'existe pas, qui fournit l'argent nécessaire à ces préparatifs ; ce n'est pas le peuple non plus, puisqu'il n'existe aucun impôt ; mais les aristocrates ne manquent pas de ressources ; ceux de France ont pour ceux du Comtat des entrailles on ne peut plus fraternelles.

(2). Il est inconcevable combien ces gens-là sont adroits à se procurer des armes. Si on veut se rappeler toutes les caisses de fusils à leur adresse qui ont été arrêtées par les gardes nationaux des villes de France circonvoisines ; on sera effrayé de l'extrême facilité qu'ils trouvent à s'en procurer sans le sou, lorsque les Français ne peuvent pas en avoir avec de l'argent.

tion, à la loi et au roi, par lui prêté le même jour; au mépris de ses protestations réitérées de sincérité, constatées par les rapports des commissaires du département des Bouches-du-Rhône, et des députés de Valence ; au mépris des engagemens les plus solemnellement contractés par son adhésion au pacte fédératif, contenant encore implicitement le même serment de fidélité, a pris une délibération, le 23 du mois de mars, où ce systême se trouve développé. Cette délibération porte en substance, que les émigrans seront rappelés, et qu'il sera ensuite formé des assemblées de toutes les communes, pour délibérer sur le monarque et sur le gouvernement. Il finit par inviter toutes les communes du Comtat à y adhérer. (1)

---

(1) Au moment où l'on imprime cet écrit, j'apprends que Carpentras vient de faire parvenir à l'assemblée nationale une adresse en datte du premier avril, dans laquelle cette ville renouvelle son vœu pour sa réunion à la France. Après une forte diatribe contre Avignon ; elle assure qu'il n'a pas tenu à elle que le vœu des communes du Comtat ne fût plus solemnellement exprimé. Elle a sans doute oublié que le 13 mars, elle écrivit une circulaire pour apprendre aux communes du Comtat qu'elle n'avoit pas formé ses assemblées primaires pour les engager à ne pas les former, et que pour

Mais pourquoi s'assembler de nouveau pour délibérer sur le monarque et le gouvernement, là où il existe des délibérations authentiques, unanimes, déja prises à cet égard par toutes les communes ? Pourquoi cette condition de rappeler préalablement tous les émigrans, c'est-à-dire, tous les aristocrates, tous ceux qu'une opinion contraire violemment manifestée a forcé à une fuite aussi honteuse que désespérante ? Pourquoi sur-tout est-ce du sein de Carpentras, qui a si souvent, si solemnellement émis son vœu à cet égard, qui l'a cimenté par ses sermens, qui a des députés à Paris expressément chargés de le faire agréer à l'assemblée nationale, qu'est partie cette délibération ? Il n'est pas besoin d'expliquer ses intentions perfides pour les faire connoître. Un projet de contre-révolution est dès-long-tems formé par les nombreux par-

---

les y déterminer, elle leur offrit des secours. Cependant, par l'art. VII du pacte fédératif, les électeurs devoient être autorisés à renouveller authentiquement ce vœu : on ne voit pas que la fédération de Sainte-Cécille ait jamais eu cet objet en vue. On assure même que les chefs n'ont pas craint d'y faire la motion expresse de rétablir l'ancien régime ; motion qui n'a pas pris à la vérité, mais qui du moins eût dû engager Carpentras à s'en retirer.

tisans de l'ancien régime, qui se sont emparés de la confiance des habitans de cette malheureuse ville; et cette délibération, où leurs projets sont si étrangement voilés, sert à expliquer ces procédés indignes, ces manœuvres ténébreuses, cette obstination opiniâtre, ces variations indécentes que présente le rapport; elle sert même à expliquer la marche jusqu'ici inconcevable de ses députés à Paris.

Tels sont cependant les gens que la Drôme a couvert de son égide, à qui elle a prodigué *de si hautes faveurs*. Fiers de sa protection, encouragés par ses avis, ils marchent aujourd'hui à de plus hautes entreprises. C'est avec ces secours, c'est avec ces avis, qu'ils ont acquis une fatale influence; c'est avec les uns et les autres qu'ils ont contrarié des institutions salutaires, et égaré une partie de leurs frères; c'est à l'appui des factieux de l'aristocratie expirante de tous les pays, qu'ils ont eu le tems de se procurer, qu'ils projettent des tentatives d'une plus haute importance.(1)

---

(1) La fédération de Sainte-Cécile est une espèce de camp de Jalès, nous sommes persuadés que les communes du haut Comtat qui y sont entrées, ignorent les véritables desseins des chefs. Ceux-ci n'ont d'autre but que de prolonger

Dans l'état où en sont les choses dans cette malheureuse contrée, le sang ne peut manquer de couler ; et ce sera au directoire de la Drôme surtout, que nous devrons tous nos malheurs. Plus des trois quarts de la population totale du Comtat, ayant concouru à former l'assemblée électorale, séante actuellement à Avignon ; cette assemblée représente évidemment la grande majorité : elle a donc incontestablement la faculté d'exercer les droits qui compètent à la majorité sur la minorité, au tout sur sa partie, au souverain sur son sujet. L'organisation des deux états réunis, à laquelle elle travaille sans relâche, comprendra nécessairement la totalité de ces deux états : si Carpentras et ses adhérens s'y refusent, comme ils l'annoncent, et qu'ils s'y préparent, la force publique sera mise en activité. (1) Le tems des

---

l'anarchie, d'engager la guerre civile pour lasser le peuple d'une constitution bienfaisante, à laquelle ils ont grand soin d'attribuer tous les maux dont ils l'accablent par leurs criminelles manœuvres.

(1) Rien de tout ce qui pouvoit éviter d'en venir à cette extrêmité n'a été négligé ; il existe une adresse des députés qui parurent au pacte fédératif, aux communes, dissidentes, où les motifs les plus pressans sont consignés ; vingt lettres circulaires ont été écrites à ce sujet, et des députés de tous les pays ont fait à cet égard des efforts inutiles.

ménagemens paroît être passé, et les tristes effets qu'ils ont produits, ne servent qu'à montrer les dangers qu'il y auroit à les prolonger encore.

Il ne faut pourtant pas le dissimuler, et je l'articule expressément pour qu'on ne puisse pas nous imputer les suites. Si des Français mal-intentionnés, intéressés à entretenir chez nous l'anarchie pour conserver dans le cœur de la France un foyer de troubles et de divisions, venoient augmenter la résistance et soutenir les factieux, la commotion pourroit être telle, qu'elle ébranlât les départemens méridionaux. Les bons Français qui nous entourent, intéressés, autant que nous, à voir régner dans nos contrées la paix et la tranquillité, sont peut-être plus intéressés encore à ce que les contrerévolutionnaires n'y prennent pas une prépondérance capable de flatter les espérances des ennemis de la prospérité publique; et sous ce rapport ils ne peuvent pas rester tranquilles spectateurs de nos dissentions intestines, encore moins des secours étrangers portés aux malveillans. Enfin telle est peut-être la position des choses, qu'un coup de fusil, tiré dans le Comtat, peut incendier les départemens méridionaux. (1)

(1). Il est impossible qu'ils soient jamais à l'abri de ces évènemens, tant qu'Avignon et le Comtat ne seront pas réunis à la France.

Quelles que soient ces probabilités, quels que soient les malheurs qu'il peut en résulter, il n'en est pas de plus dangereux que ceux que peut produire l'anarchie ; ceux-là sont plus qu'imminens ; ils sont présens, ils sont réels. Il est impossible qu'un peuple puisse vivre tranquillement sans gouvernement, sans lois, sans magistrats, sans tribunaux, sans force publique. Cela est plus impossible encore pour un peuple placé au milieu d'un état qui se régénère, et qui est par conséquent exposé à toutes les factions de l'intrigue, à toutes les convulsions du désespoir. Pour un peuple qui, à peine échappé des mains des prêtres, est encore livré en partie à la superstition, disposé au fanatisme, propre à recevoir les impressions les plus dangereuses, et à devenir l'instr ument des factieux et la dupe de sa bonne-foi. (1)

---

(1) Le peuple d'Avignon, habitant une grande ville, a puisé dans ses communications journalières avec les Français, des instructions et des lumières qui, le mettant au niveau de la révolution, l'ont préservé de tous les écarts. Resserré dans un petit espace, il s'est fait un centre commun, créé des assemblées publiques, où s'électrisant au feu sacré du plus pur patriotisme, il a puisé les moyens d'éviter les écueils. La partie du comtat qui avoisine cette ville, et qui par conséquent a des relations intimes avec elle, avec les Pro-

Cette situation ne peut manquer d'intéresser l'assemblée nationale, la tranquillité des départemens méridionaux lui en fait une loi, et ce qui à notre égard est un acte de justice, devient encore pour elle dans ces circonstances un acte de prudence et de nécessité.

Je ne rappellerai pas ici tous les moyens de droit positif (1) et de droit public qui militent en faveur d'une réunion si vivement sollicitée, si impatiemment attendue. Je ne pourrois que re-

---

vençaux, dont on connoît le chaleureux patriotisme, a nécessairement profité de cette patriotique influence. Les lumières acquises y forment en l'état un contre-poids suffisant. Mais divisée en quarante communes, elle manque de ce centre commun, qui seul peut soutenir l'équilibre. Mais c'est sur-tout dans le haut-comtat que se fait impérieusement sentir le besoin d'une prompte organisation, et c'est principalement cette partie dont les principales relations sont avec Carpentras, qu'il est instant de sauver des erreurs de sa propre ignorance, et de garantir des piéges qu'on tend à sa bonne-foi.

(1). Le pape n'a pas des droits plus légitimes sur le Comtat Vénaissin que sur Avignon. Ce sont là deux honteuses usurpations de la Cour de Rome sur le domaine de la couronne, aujourd'hui de la nation. L'une est le fruit d'une absolution; l'autre, celui d'une excommunication.

tracer ce que j'ai déja écrit, et ce que des orateurs consommés ont développé dans le sein même de l'assemblée nationale avec tant d'énergie, avec tant de vérité, le vœu de réunion émis par toutes les communes du Comtat Venaissin, (1) solemnellement exprimé par l'assemblée électorale ne laisse pas même subsister aujourd'hui la seule objection (quelque frêle qu'elle fût) que les personnes les plus opposées à cet acte se permissent encore.

Déja depuis long-tems la France entière a manifesté son vœu à cet égard; (2) et les cir-

---

(1) La seule commune de Valreas exceptée. La grande majorité en population a fait parvenir ses délibérations à l'assemblée nationale. Quoique les délibérations des autres ne soient pas parvenues, il n'est pas moins constant qu'elles ont pris la même détermination. A cet égard, il est intéressant de remarquer que, quelle que soit la division qui existe aujourd'hui entre les communes du Comtat, elles n'en sont pas moins d'accord entr'elles sur le point capital, la réunion à la France.

(2) De toutes les parties de la France, il est parvenu à l'assemblée des adresses à cet égard. Le département des Bouches du Rhône sur-tout, qui par sa position en connoît mieux que personne l'importance et la nécessité, ne cesse de la solliciter.

569

constances sont telles, qu'il n'est pas même jusques aux démarches actuelles de la cour de Rome, qui, en démontrant les dangers d'un retard quelconque, ne sollicitent impérieusement cette réunion, seule capable de ramener parmi nous l'ordre sans convulsion.

TISSOT, *député d'Avignon, et des états d'Avignon et du Comtat Venaissin réunis.*